



Syntec-Ingénierie signe « la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale »

L'ingénierie environnementale est aujourd'hui un acteur clé de la mise en œuvre effective et concrète de la réglementation environnementale. Indépendante, elle entretient des rapports constructifs avec tous les autres acteurs : Etat, collectivités, entreprises, scientifiques ou encore associations de défense de l'environnement.

Le message de l'ingénierie est celui de l'objectivation des questions environnementales, le message de l'équilibre entre économie et écologie.

Nous adhérons pleinement à cette charte d'engagement dont les différents points sont déjà, et depuis longtemps, largement mis en œuvre par nos adhérents.

Une même règle pour tous les acteurs de l'ingénierie environnementale

« Indépendance, conseil, transparence, engagement de moyens, compétences adaptées et suivi qualitatif, Syntec Ingénierie adhère pleinement à l'ensemble des points développés dans la charte d'engagement et qui sont déjà, et depuis longtemps, largement mis en œuvre par nos adhérents » précise Frédéric MELKI, Président de la commission Environnement et Biodiversité de Syntec Ingénierie.

« Une des avancées importantes de ce texte est de définir un « bureau d'études » comme étant « toute entité, quel que soit son statut juridique, réalisant entièrement ou partiellement des évaluations environnementales ». De ce fait, les entreprises d'ingénierie environnementales, sont rejointes dans cette activité par de nombreux acteurs tels que des associations, des universités, des établissements publics ou des agences de statuts divers. Aujourd'hui, la charte dit qu'une même règle doit s'appliquer à tous ces acteurs, et ce dans l'intérêt de la prise en compte de l'environnement » conclut-il.

Reste maintenant à tous les maîtres d'ouvrages, publics comme privés, à promouvoir cette charte, notamment en privilégiant dans leurs contrats les organismes qui en sont signataires.

Une charte élaborée en concertation avec les professionnels

La charte d'engagement des bureaux d'études, rédigée sous la conduite du Commissariat général au développement durable (CGDD - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) est le fruit d'une méthode d'élaboration concertée qui a permis à tous les acteurs concernés par le sujet de participer, avec en premier lieu les praticiens eux-mêmes des évaluations environnementales que sont les sociétés d'ingénierie environnementale.

A propos de Syntec-Ingénierie :

Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle qui regroupe les sociétés d'ingénierie de la construction et de l'industrie. Un secteur de 350 000 emplois et qui réalise un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros.
(Sources : Coe - Rexecode et INSEE)